

L'an deux mil vingt-et-un, le trente août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain SOUVRAIN, Maire

Date de convocation : 23/08/2021

PRESENTS : MM(es) Alain SOUVRAIN, Anne CHESNESEC, Michel DUFOUR, Raphaël GUILLOT, Sébastien BIETT, Philippe HUE, Laurent LAROCHE, Myriam LELONG, Baptiste MALLANGEAU, Anne PRIGENT, Jean-Pierre REBOURS, Virginie RENOU, Evelyne SERREAU

ABSENT(ES) EXCUSE(ES) :

Mme Virginie RENOU a été nommée secrétaire.

D 30-2021 Travaux de restauration de l'école publique Avenants aux MAPA n°2021-1 ; 2021-5 et 2021-7

En cours d'exécution du chantier, il a été nécessaire de modifier comme suit la nature des prestations à réaliser.

1. Avenant n° 1 au Marché 2021-1 poste plomberie
Entreprise SEINTIER : + 1481.85 € HT
2. Avenant n° 1 au Marché 2021-5 poste électricité
Entreprise SEINTIER : + 895.07 € HT
3. Avenant n° 1 au Marché 2021-7 poste plâtrerie
Entreprise TRETON : + 472.32 € HT

D 31-2021 Adhésion au contrat groupe souscrit par le CDG de Loir-et-Cher couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Les élus décident d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire (2022-2025) souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher aux conditions suivantes :

Compagnie d'assurance retenue : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIR

Courtier gestionnaire : SIACI SAINT HONORE

Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion de Loir-et-Cher

Durée : 4 ans à compter du 01/01/2022 - possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 6 mois.

Catégorie(s) de personnel assuré, taux de cotisation retenu(s) et garanties souscrites :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :	5.60 %
Tous risques avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire	
Agents titulaires et stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents non titulaires de droit public :	
Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt maladie ordinaire	1.35 %

D 32-2021 Provisions pour créances douteuses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de constituer une provision pour créances douteuses.
- Décide l'inscription au compte 6817 du BP 2021 de la somme de 1632.64 €
- Autorise le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

D 33-2021 Décision modificative n°1-2021 au BP 2021

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
D 2184 (mobilier)	3 000.00 €			
D 6411 (capital de la dette)		3 000.00 €		
Fonctionnement				
D 66111 (intérêts de la dette)		50.00 €		
D 615221 (entretien bâtiments)	50.00 €			

D 34-2021**France Telecom/Orange – Redevance 2021
pour occupation du domaine public communal**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des conditions dans lesquelles les redevances maximales évoluent au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'indice du coût des Travaux Publics TP01. Ainsi la redevance maximale pour 2021 est la suivante :

30€ x 1,37632 = 41.29 € / km souterrain 40€ x 1,37632 = 55.05 € /km d'artère aérien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

* maintient la redevance au taux maximal, soit, pour l'année 2021, 686.58 € qui se décomposent comme suit, vu l'état du patrimoine réévalué et communiqué par Orange :

Pour 2,829 km d'artères souterraines	x 41.29 €	= 116.81 Euros
Pour 10,350 km d'artères aériennes	x 55.05 €	= 569.77 Euros

D 35-2021**Installation d'une aire de jeux pour enfants près de l'église**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'une aire de jeux pour enfants et propose de la localiser sur le terrain communal disponible à côté de l'église. Il présente les devis d'achat des différents éléments.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident (7 voix pour – 2 voix contre – 4 abstentions)

- L'installation d'une aire de jeux pour enfants sur le terrain communal situé à côté de l'église
- L'acquisition d'éléments de jeux auprès des Ets VEDIF (34510 Florensac) pour un montant de 3794.00 € HT soit 4552.80 € TTC. Les crédits sont disponibles au chapitre 21.

Questions diverses :

Paratonnerre : installation d'une affichette pour signalisation

Echo de la Tour prévu en septembre

Marché de producteurs locaux : mettre en place affiches d'information le jeudi

Implantation de plots au terrain de foot : avis défavorable du conseil municipal

Voirie : travaux de bords de route prévus entre le Bois du Coucou et Malignas

Prévoir d'attribuer un nom à la place communale située face au Torrado

Recherches de pistes pour embellir la commune